

SIG rembourse 27 millions cet été

Genève, le 24 juin 2024

Les Services industriels de Genève (SIG) vont rembourser dès le mois de juillet 27 millions de francs à leur clientèle, comme annoncé ce matin lors d'un point de presse. Ce montant correspond au trop-perçu lié au rapport de la Cour des comptes sur les pertes réseau publié en février 2024, auquel SIG a ajouté des intérêts. Par ailleurs, les résultats de l'audit externe consacré aux tarifs d'électricité ainsi que d'une enquête administrative ont été présentés.

SIG rembourse 27 millions de francs à ses clients, comme l'ont annoncé, ce matin lors d'un point de presse, Robert Cramer, Président du Conseil d'administration, et Alain Zbinden, Directeur général ad interim. Ce montant correspond au trop-perçu de 22 millions de francs liés aux pertes réseau et faisant suite au rapport de la Cour des comptes. A ce montant s'ajoutent des intérêts pour 5 millions de francs. Ce versement figurera sur les prochaines factures d'électricité, avec la mention « remboursement unique pertes réseau » et « intérêts », et sera déduit de la consommation facturée.

Les clients particuliers et les petites entreprises seront remboursés sous la forme d'un forfait, selon quatre niveaux de consommation (selon le tableau ci-dessous). A noter que la très grande majorité des ménages genevois consomment entre 0 et 10'000 kWh par an, ce qui représente 22% de la consommation totale du canton.

Consommation	Remboursement (CHF)	Intérêts (CHF)	Total (CHF)
0-10'000 kWh (p.ex les ménages)	23	5	28
10'001-20'000 kWh (p.ex salon de coiffure)	154	34	188
20'001-30'000 kWh (p.ex garage, carrosserie)	268	59	327
➤ 30'001 kWh (p.ex grande boulangerie)	659	145	804

Les entreprises grandes consommatrices d'électricité seront, elles, remboursées selon leur consommation réelle en 2023. Elles représentent plus de la moitié de l'électricité consommée dans le canton.

Ce remboursement répond aux recommandations de la Cour des comptes dans son rapport du 13 février 2024. En examinant les pertes sur le réseau électrique, la Cour a constaté que la méthode utilisée par SIG pour les facturer n'était pas correcte. L'audit a donc conclu à une surfacturation de SIG à ses clients pour la période de 2008 à 2021 ce qui représente un montant d'environ 22 millions de francs. SIG a décidé d'ajouter à ce montant les intérêts pour environ 5 millions de francs.

SIG a par ailleurs ouvert une enquête pour analyser notamment les conditions dans lesquelles l'audit de la Cour des comptes a été réalisé. Les conclusions du

rapport préliminaire relèvent qu'il n'y a aucune faute grave, aucune volonté de cacher ou de tromper. Le rapport relève qu'il s'agit davantage de problèmes de communication, de procédures et d'organisation internes du travail. Des premières mesures correctives ont déjà été prises, notamment dans le comité d'élaboration des tarifs électricité, et d'autres le seront dans un proche avenir.

Enfin, SIG a voulu s'assurer de la conformité de ses tarifs d'électricité 2024 avec la réglementation fédérale et a mandaté pour cela la société swiss economics. Les conclusions de l'audit sont rassurantes car les tarifs d'électricité de SIG répondent dans une très large mesure aux règles et directives qui régissent ce domaine. La mise en conformité sur un point, qui n'avait globalement aucun impact sur sa clientèle, entraînera malheureusement une légère hausse des tarifs pour quelques 500 petites entreprises à partir de 2025.

Dans un souci de transparence, SIG informera sa clientèle, en temps opportun, des résultats des autres audits en cours. Les Services industriels de Genève poursuivent leur mission de service public en assurant au quotidien les services essentiels auprès des Genevoises et des Genevois.

CONTACT MÉDIAS

Isabelle Dupont Zamperini, directrice des Relations publiques

isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

T 079 759 12 08